

LE CONCEPT DE NOMBRE II

RAPPEL I. THÉORIE DE LA RELATION ET CONCEPT DE NOMBRE :

Question 1 : Mathesis Universalis.

Question 2 : Ontologie formelle.

Question 3 : Théorie des actes supérieurs.

A/QU'EST-CE QU'UNE RELATION?

B/A QUEL GENRE DE RELATION APPARTIENT LA LIAISON COLLECTIVE?

-indépendante des fondements

-phénomène psychique

-réflexion sur l'acte

C/QUELLES ANALOGIES?

Enjeux philosophiques : la constitution de la mathesis universalis, parenté intime entre la logique et les mathématiques. Husserl aurait trouvé le fondement de l'algèbre et de la logique en faisant l'analogie entre les concepts fondamentaux des mathématiques et de la logique.

D/POURQUOI CETTE ANALOGIE N'EST PAS EXPLOITÉE PAR HUSSERL EN VUE DE L'UNIFICATION DE LA LOGIQUE ET DES MATHÉMATIQUES?

Parce que le concept est absent : rejet par Husserl de la définition du nombre comme forme vide de la différence. Lier collectivement et différencier sont deux choses différentes, il n'y a donc pas d'unité.

Frege définit le nombre comme le rassemblement de ce qui est identique ou différent. Difficulté : l'identique constitue une unité et le différent ne peut pas être rassemblé.

Pour Husserl, il faut appréhender les objets non pas en tant qu'ils sont différents mais il faut d'abord les lier collectivement avant de les distinguer. Husserl a donc une approche psychologique, contrairement à Frege qui a une approche logique.

Il n'y a donc pas de mathesis universalis car pas d'unité entre l'apophantique formelle et l'ontologie formelle, il n'y a pas d'unité entre la théorie du jugement et la théorie de l'objet, il n'y a pas d'unité entre la logique et les mathématiques.

Faute de mathesis universalis, n'y a-t-il pas une ontologie formelle (forme de l'objectivité et lois valables que l'on peut attribuer aux objets)?

II. THÉORIE DES ACTES D'ORDRE SUPÉRIEUR :

Dans un cadre psychologiste, cette approche est-elle capable de donner une théorie de l'objet?

Logique formelle et logique transcendantale, paragraphe 27 : Husserl précise que le nom d'objet d'ordre supérieur a été introduit par B. Erdmann en 1892 dans la Logique. Ce mot désignait le type d'objets dans la Philosophie de l'arithmétique : « en relation expresse avec cela, et en faisant intervenir comme autre exemple la personne juridique, Erdmann a dans sa Logique (1892, Tome I) introduit le terme d'objet d'ordre supérieur ».

Une personne juridique est bien plus qu'une personne : elle est une personne d'ordre supérieur.

Si Erdmann introduit le nom, la chose est déjà présente chez Husserl.

A/ LES OBJETS D'ORDRE SUPÉRIEUR CHEZ ERDMANN.

Logique, Tome I : qu'est-ce qu'un objet d'ordre supérieur?

Chap. 21 : « ensemble en tant qu'objets de pensée de deuxième ordre ». Un ensemble comprend des membres, « ce qui fait de ces objets des membres et par conséquent de l'ensemble un tout unitaire ce sont les relations qui règnent entre eux. L'ensemble se subordonne pour cette raison à la catégorie matérielle de cette relation ».

Ces objets d'ordre supérieur se divisent d'une double façon :

1. D'après la manière dont leurs membres sont supposés se donner.
2. D'après la manière dont leurs membres sont représentés joints les uns aux autres.

Erdmann propose une qualification : les objets de second ordre sont des ensembles ou des multiplicités qui se divisent selon un double critère : le genre et la manière dont leurs membres sont donnés et la manière dont-ils sont joints.

Selon le mode de donnée : selon le type de relation temporelle, les ensembles se divisent en totalité et en série (*gesamtheiten und reihen*). Les totalités sont des ensembles dont les éléments sont donnés simultanément et les séries successivement. Selon que le rapport entre les membres est intrinsèque ou non de leur constitution, les totalités se divisent en agrégats et en système et les séries en séries au sens strict et en chaînes.

Husserl refuse de classer les objets selon leur temporalité. Il n'y a pas de temps dans la liaison continue cependant indépendante des fondements. L'indépendance de la liaison n'empêche pas la constitution de système de numération.

Husserl fait la distinction entre qualité, pluralité, multiplicité, agrégat, ensemble et recueil. Philosophie de l'arithmétique, chap. 8 : distinction car ces trois derniers termes sont employés de manière distributive, c'est-à-dire qu'on emploie pour désigner les éléments concrets subsumés sous le concept.

Une théorie psychologique des objets est donc possible.

Les objets d'ordre supérieur sont chez Erdmann des objets de pensée : ensemble, totalité, agrégat, système et chaîne.

Ensemble, totalité, agrégat et système peuvent être substitués au terme de quantité dans la définition euclidienne du nombre comme quantité d'unité : « au lieu de quantité, on dit aussi pluralité, ensemble, agrégat, multiplicité... tous noms qui ont la même signification ou presque la même ».

- Est-ce que ces mots sont des objets d'ordre supérieur?
- En quel sens les actes de liaison collective sont-ils des actes d'ordre supérieur?
- Ces actes d'ordre supérieur se rapportent-ils à des objets d'ordre supérieur qui leur appartiennent en propre?

B/ EST-CE QUE LES LIAISONS COLLECTIVES SONT DES ACTES D'ORDRE SUPÉRIEUR?

La liaison collective peut être caractérisée d'ordre supérieur pour une triple raison.

1. Ensembles d'ensembles.

Philosophie de l'arithmétique, chap. V : Husserl pense que notre entendement est fini et qu'on ne peut pas penser ensemble plus de douze éléments. Les actes psychologiques supérieurs sont impliqués dans la représentation des relations de + et de - : actes de liaison collective qui sont d'ordre supérieur au même sens et pour les mêmes raisons que les actes de liaison collective impliqués dans la représentation des ensembles d'ensembles.

Pour Husserl, l'analogie est une forme de la différence.

2. Unité comme quantité.

Les ensembles servant de base à la construction des ensembles d'ensembles résultent eux-mêmes de la liaison collective de leurs éléments dans des actes de liaison collective de degré inférieur. Les unités peuvent être pensées comme des quantités. L'erreur de Baumann résulte de la confusion unité-simplicité et de la confusion quantité-unité.

3. Remarquer et détacher.

Les liaisons collectives qui n'impliquent plus d'autres liaisons collectives de degré inférieur ne laissent pas d'impliquer d'autres actes de degré inférieur qui sont les actes de remarquer des contenus différents mais non en tant que différents. Tous les actes de liaison collective sont des actes d'ordre supérieur car ils incluent des actes simples de remarquer qui détachent.

C/ EST-CE QU'IL CORRESPOND À CES ACTES D'ORDRE SUPÉRIEUR DES OBJETS D'ORDRE SUPÉRIEUR?

Réponse de T. De Boer, théorie ancienne, The development of Husserl's thought, 1978.

Il n'y aurait pas d'objet d'ordre supérieur. Il y a bien des actes d'ordre supérieur mais les commentateurs ne sont pas d'accord sur l'existence des objets d'ordre supérieur.

Les actes de liaison collective ont pour objets directs des actes de degré inférieur. Ce n'est que par la médiation de ces actes qu'ils se rapportent aux contenus primaires. Ces objets médiats ne leur appartiennent pas en propre, ce sont les contenus immédiats des actes de remarquer : « dans la liaison collective, un acte est construit sur un autre, un acte psychologique inférieur est d'abord nécessaire pour appréhender chacun des contenus, puis intervient un acte supérieur qui embrasse tous ces actes et les inclus en lui. Ces actes de

deuxième ordre sont dirigés sur des actes psychiques et ne se rapportent aux contenus primaires que par la médiation de ces actes. Les actes de second ordre n'embrassent donc leurs objets qu'indirectement, ces objets sont les contenus directs d'un acte de premier ordre et ce n'est que par la médiation de cet acte qu'ils deviennent les contenus d'un acte supérieur ».

De Boer conclut que la philosophie de l'arithmétique ne contient en germe aucune théorie de l'objet parce que les actes d'ordre supérieur correspondants n'ont pas d'objets qui leur appartiennent en propre. On ne peut pas prendre pour argent comptant l'interprétation rétrospective de Husserl au *paragraphe 7* de logique formelle et logique transcendantale. Un auteur n'est jamais le meilleur interprète de lui-même. De Boer a à la fois tort et raison.

-il a raison : les actes de degré supérieur ne se rapportent aux contenus primaires que par la médiation d'autres actes. Mais cette remarque ne constitue pas réellement un argument contre l'idée des objets d'ordre supérieur.

Les actes de liaison collective se rapportent à ces contenus primaires par la médiation des actes de remarquer. Des lors qu'ils sont reliés dans la liaison collective, elle relie des choses quelconques : concept vide du quelque chose en général, c'est dans cette seule mesure qu'on peut les lier ensemble.

Notre conception même du rapport entre actes supérieurs et actes inférieurs demande à être révisée.

Le caractère corrélatif des concepts de quantité et d'unité résulte de ce que Husserl appelle la relation de pénétration réciproque des actes de remarquer par les actes de lier et vice versa. Pour avoir la représentation de la quantité, il faut réfléchir sur l'acte de liaison collective. Phénomène de double enveloppement des actes de liaison collective, des actes de remarquer réflexifs et des actes de remarquer dans des actes de liaison collective. Cette caractérisation n'implique aucune priorité ni logique ni chronologique.

Philosophie de l'arithmétique : critique de Baumann de la théorie de l'arithmétique par l'espace. Baumann pense que la synthèse est une production inconsciente : Husserl refuse cela. Il est d'accord que pour certaines relations il faut une certaine création de l'entendement mais ces actes de synthèse sont actifs et conscients.

-il a tort : il ajoute que les actes d'ordre supérieur ne se rapportent pas directement à des objets mais seulement à d'autres actes auxquels ils empruntent leurs objets trouvant en eux de quoi pallier leur défaut d'objectivité. Baumann a tort de dire cela car que les actes d'ordre supérieur incluent en eux d'autres actes comme actes partiels ne signifie pas qu'ils les incluent intentionnellement, qu'ils soient dirigés sur de tels actes fondateurs. Ils les incluent sur le mode de l'inclusion logique, ils les présupposent.

Les objets des actes partiels sont inclus dans la représentation globale elle-même intentionnellement incluse dans l'acte de degré supérieur.